



AVIS PUBLIC

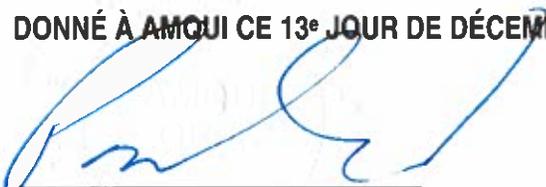
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-07 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier adjoint de la susdite municipalité régionale de comté que :

À sa séance ordinaire du 11 décembre 2024, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2024-07 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des territoires non organisés pour l'exercice financier 2025.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, ou en consultant le site Internet de la MRC au www.mrcmatapedia.qc.ca.

DONNÉ À AMQUI CE 13^e JOUR DE DÉCEMBRE 2024.


Pascal St-Amand, greffier adjoint